

## **Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse - Subventions aux associations ASEP Cras /Chaprais et Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux pour des actions complémentaires - Solde de la participation de la Ville aux Francas du Doubs**

**M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur :** La Ville de Besançon soutient dans les quartiers et à l'échelle de la Ville des associations qui, au quotidien, animent des actions sociales et socio-culturelles à destination des populations les plus modestes ou en difficultés.

Il est proposé de verser des subventions aux associations pour des actions complémentaires (ateliers culture urbaine, animation vie de quartier, équipement, action culturelle de proximité, accompagnement à la scolarité).

### **1) Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP) des Cras/Chaprais**

Afin de permettre à l'ASEP de continuer à mener à bien ses activités, il est proposé de lui apporter un concours de 1 500 € lui permettant d'acheter un outil informatique pour la sonorisation des ateliers de culture urbaine. Ce matériel est indispensable pour remplacer un matériel identique récemment volé à l'ASEP.

Par ailleurs, l'ASEP développe également dans le cadre de son Projet associatif un accompagnement aux projets d'animations de la vie du quartier Cras - Chaprais et notamment le groupe d'habitants «les Craspouilles» et vient en soutien à l'association «De Vous à Nous» à la Viotte. Animations de rue, rencontres enfantines, expositions, etc. sont au programme pour les prochains mois. Une aide particulière de la Ville de 1 000 € est proposée.

<b>Association</b>	<b>Objet</b>	<b>Sollicités</b>	<b>Proposés</b>
ASEP Cras - Chaprais	Participation au plan d'équipement 2006	1 500 €	1 500 €
ASEP Cras - Chaprais	Programme Vie de Quartier	1 000 €	1 000 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit 2 500 € sera prélevée de la façon suivante :

- 1 500 € au chapitre 204.422/2042.509 CS 47030
- 1 000 € au chapitre 65.422/6574 CS 47030

### **2) Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux**

La Ville de Besançon participe au financement des actions du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) auprès des structures municipales et associatives de quartier. Le Comité de quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux anime deux sites d'accueil tous les jours de 16 h 30 à 19 h pour de l'accompagnement scolaire auprès des enfants du CP à la Terminale à la Maison de Quartier et dans un appartement du quartier de l'Amitié.

Ces deux accueils étaient auparavant financés par tiers par la CAF, le FASILD et l'Etat au titre d'un contrat aidé. L'aide de l'Etat ayant pris fin et n'étant pas renouvelée, les accueils risquent d'être remis en question. Aussi il est proposé pour l'année 2006 d'apporter une contribution de 3 175 € au Comité de Quartier pour ces actions.

Une redistribution de l'aide de la Ville sur les actions du Projet associatif du Comité de Quartier sera engagée pour maintenir en 2007 cette action importante pour la réussite éducative de nombreux élèves des quartiers concernés.

Par ailleurs, le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux est l'animateur-coordonateur des actions sociales et socio-culturelles sur le quartier de l'Amitié. Dans la perspective de travaux puis d'ouverture d'une antenne d'animation de quartier, l'association propose de développer des actions culturelles de proximité à destination des familles du quartier.

L'objectif du projet est de faciliter l'accès aux habitants à des activités culturelles extérieures au quartier et d'inciter les parents à accompagner leurs enfants dans ces activités, en proposant des actions en partenariat (projets avec professionnels, spectacles,...) avec les structures culturelles de la Ville.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 825 € au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux pour ces actions.

Association	Objet	Sollicités	Proposés
Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux	Accompagnement à la scolarité	3 175 €	3 175 €
Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Action culturelle de proximité Amitié	5 000 €	2 825 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit 6 000 €, sera prélevée au chapitre 65.422/6574 CS 47030 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits de 2 729 € en provenance du chapitre 67.422/6713 CS 47030.

### 3) Francas du Doubs : Solde 2006

Conformément à la convention triennale 2005-2007 entre la Ville de Besançon et les Francas du Doubs pour la gestion et l'animation de centres de loisirs et d'activités enfance et jeunesse dans les quartiers de la ville, il convient de verser le solde de la participation prévisionnelle de la Ville au titre de l'année 2006.

Ce solde est estimé au regard de l'activité (nombre de journées/enfants réalisé au 31 août 2006 et prévisionnel réajusté au 31 décembre 2006) et du budget atteint et réajusté en conséquence. Les données sont les suivantes :

Nombre de journées enfants		%
Prévision 2006	33 545,00	*
Atteint 31.08	26 231,00	78,20
Prévision réajustée au 31/12	33 717,00	100,51

Budget		%
Prévision 2006	999 070,00	**
Atteint 31.08	708 619,01	70,93
Prévision réajustée au 31/12	988 509,92	98,94

Participation Ville		**
Prévision 2006	391 340,00	100
Atteint 31.08 (80 %)	313 072,00	80
Proposé	387 427,00	99

\* 36 734 journées/enfants en 2005

\*\* sans les actions transversales (40 458).

Compte tenu du fait que le nombre de journées enfants, bien qu'atteint en terme de prévision, est inférieur à celui de 2005 (36 734) et que le budget prévisionnel réajusté est inférieur à celui prévu en début d'année, il est proposé de verser à l'association Les Francas du Doubs un solde de 74 355 € (soit 19 % au lieu des 20 % théoriquement prévus).

#### Versements

Participation	Acompte Janvier	Avance 1 Avril	Avance 2 Mai	Solde Décembre
Ville : 387 427 €				
391 340 80 % : 313 072	125 583	125 000	62 489	74 355 19 %
CAF/CTL (avance faite par la Ville)				
54 450 80 % : 43 560	/	43 560	/	Régulation en 2007
CAF/CE (avance faite par la Ville)				
211 353 80 % : 169 083	/	84 540 pour 6 mois	puis 14 090 par mois	Régularisation en 2007

En cas d'accord, la dépense de 74 355 € correspondant au solde de la participation de la Ville aux Francas du Doubs sera prélevée au chapitre 65.422/6574 CS 47030.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement des subventions aux associations suivantes :

- . 2 500 € à l'ASEP Cras - Chaprais,
- . 6 000 € au Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux.
- . 74 355 € aux Francas du Doubs.

- d'autoriser le transfert de crédits mentionné précédemment

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer :

- . l'avenant n° 4 à la convention 2006-2008 passée avec l'ASEP
- . l'avenant n° 5 programmatif à la convention 2006-2008 passée avec le comité de quartier Rosemont / St-Ferjeux

. l'avenant n° 4 à la convention triennale passée avec les Francas du Doubs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BAUD, M. CYPRIANI, M. MONNEUR, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA, M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 6 décembre 2006.*